

Extrait du procès-verbal
Commune de Chamblon



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 8 décembre 2025

Présidence : Aude Tondini

Membres inscrits : 70

Membres présents : **50** (y compris
Présidente)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 05/25** relatif au budget 2026, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2026, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré par **49** « oui », **0** « non » et **0** abstention.

Pour extrait certifié conforme.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Aude Tondini

Le Secrétaire

Jean-Pierre Genevay

